

Santé Sécurité au Travail - SST

COMITE HYGIENE et SECURITE du 17 juin 2010

Quelques brèves de ce CHS. Vous retrouverez plus en détail ces points dans le bulletin* *Synergie Environnement* de juillet 2010.

Approbation du PV du CHS du 10/06/09 et du CHS exceptionnel du 13/10/09 (H1N1).

Suivi des avis émis lors des précédents CHS

Livret d'accueil : Le livret d'accueil a destination de tout nouvel arrivant à l'Oncfs, a été diffusé.

Rapport d'inspection Santé et Sécurité au travail base du Bouchet : Les travaux sont en cours de réalisation, le suivi est fait à chaque Chs.

Interventions milieu scolaire: il est rappelé que toutes interventions de formation ou d'information en milieu scolaire, au même titre que les réunions officielles se font en tenue de formation, le port du ceinturon avec l'arme est proscrit.

Bilan des risques routiers: la nouvelle grille a été diffusée et est disponible dans tous les services. Elle est plus facile à compléter que la précédente. **Il est important de noter tous les accidents, cela contribue à démonter les risques et la pénibilité de nos missions.**

Amplitude horaire : le dépassement non justifié des amplitudes horaires sans autorisation est interdit par les textes ARTT, pourtant cela se pratique encore et couramment (qu'advient-il en cas d'accident !).

Achats de défibrillateurs : 3 défibrillateurs automatiques viennent d'être livrés : 1 à St Benoist ; 1 à Paris ; 1 au Bouchet (prévision d'un second).

Guyane équipement : Les téléphones satellitaires ont été achetés sur place et donne satisfaction. Les munitions n'arrivent toujours pas. La livraison est

prévue pour début été 2010. Des combinaisons de travail en coton doivent être remises aux agents ! Manque de véhicule suite au renforcement de la brigade en agents : Autorisation pour acheter les véhicules manquant sur place. L'adjoint à la DP, nous dit qu'il faut du temps pour régler les problèmes ! **Certainement, cela fait 2 ans pour la dernière inspection H&S et 10 ans pour la précédente... Et tout n'est pas encore réglé.**

Outre mer : Un point sur l'outre-mer sera fait au prochain CHS car des problèmes perdurent : exemple, du matériel envoyé à Mayotte n'est toujours pas arrivé. Une étude pour un renforcement de la DR outre-mer est envisagée.

Rapport d'inspection SST des implantations de St BENOIST : Les travaux et mises en conformité sont en cours mais vu le nombre de points défectueux des priorités doivent être trouvées.



Suite à la demande du SNE-FSU, la DRH s'engage à faire un suivi des travaux qui sera adressé aux représentants des organisations syndicales participants aux enquêtes CHS.

Un bilan énergétique demandé par le SNE-FSU lors du dernier CHS sera fait (le devis vient d'être accepté). Malheureusement le chauffage d'appoint sera de nouveau de rigueur l'hiver prochain.

Habillement : Nous apprenons que le marché fut lancé le 19 mai 2010 sans, qu'une fois encore, les OS ne soient averties et malgré les engagements pris ! **Nous suivons ce dossier comme le lait sur le feu !!!** Les effets non livrés des commandes 2007, 2008 et 2009 seront livrés sur le nouveau vestiaire dès que le marché sera passé. Fin 2010 début 2011. L'uniforme des IPC n'est toujours pas défini. Ils doivent cependant arborer le badge de l'ONCFS.

Politique nautique : la nouvelle instruction sur la politique nautique et les missions nautiques vient d'être finalisée par le COPIL et présentée aux 2 instances de l'Oncfs. **Quelques demandes des OS validées :** Une radio VHF, un GPS marine et un sondeur seront obligatoires sur les embarcations lourdes de l'ONCFS. Le port de gilets est obligatoire sur les embarcations de type 3 (canoë). La présence de deux personnes embarquées est obligatoire lors des missions en embarcation sauf dépose de personnel. Les correspondants nautiques ont été nommés par le DG le 22/01/2010. **Nous n'avons pas eu la liste ! mais elle doit être sur l'intranet ...**

Plongée professionnelle : Un groupe de travail sera mis en place prochainement, pour examiner les éventuelles missions Oncfs qui demandent d'avoir une formation en plongée.

Registre hygiène et sécurité : de nombreuses mentions faisaient état de la mauvaise qualité des vêtements de travail ! Il est rappelé par la DRH que le registre HS **doit être accessible à**

tous mais que celui-ci n'est pas là pour faire état des problèmes personnels ou relationnels. Il y a d'autres moyens de faire remonter l'information. **A ce sujet, si des situations de stress dû à du harcèlement moral, ou à un management d'une époque révolue perdurent dans vos services, faites en part à vos représentants syndicaux ou aux ACMO, qui feront le lien avec la direction pour faire cesser ces situations qui nuisent à de bonnes conditions de travail.**

Audit SST de la cellule permis de chasser : Il en ressort quelques points comme doter les IPC d'une tenue de travail conforme aux conditions de leur travail ; réduire le nombre de kilomètres annuels parcourus (pas plus de 60 000 km) ; réduire les situations de travail isolé ; vérifier les amplitudes horaires...

Incidents ou accidents intervenus lors de missions de police : les nombreuses fiches remplies par les services remontent au CHS et à la direction de la police. Elles sont traitées immédiatement et elles permettent d'apporter des éléments de réflexion pour modifier ou améliorer les missions de police.

Visites médicales annuelles : depuis que la MSA a changé de mode de gestion (*non plus national, mais par caisse régionale*) nous constatons que le suivi a baissé considérablement. Il y a des services qui n'ont pas eu de visites depuis près de 2 ans ! La DRH recherche une autre voie pour un suivi cohérent au plan national. Cela pourrait passer par les services départementaux des DDT (ex DDE) qui font partis dorénavant du même ministère que nous. **Si vous avez des difficultés à obtenir votre visite annuelle avec le médecin du travail, faites les remonter auprès de la DRH.**

Risques psychosociaux et pénibilité : des réunions ont commencé au printemps et vont se poursuivre cet automne.

*** Adhérez au SNE-FSU : pourquoi est-ce important !**

Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts individuels et collectifs des salariés auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec **des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;**

Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains mais aussi **financiers** qui garantissent **indépendance, liberté d'opinion et de choix.** Les adhérents bénéficient ainsi d'une plus large information sur l'action syndicale, et les résultats obtenus. sne@oncfs.gouv.fr